

DELIBERATION N° 29/2021
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 27 mai 2021

Sous la présidence de M. ROULOT, Maire

Présents : M. ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, Mme EL MANANI, M. DADDA, M. BA, M. POËSSEL, M. PROD'HOMME, M. RUBANY, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF, M. BUISINE, M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED

Excusés et ont donné procuration : M. FLORIN à M. BA, Mme EL HAJOUI à Mme MACKOWIAK, Mme BOCK à Mme DIALLO Aïcha, Mme DIALLO Aminata à Mme LE LEPVRIER

Secrétaire de séance : Mme NAZEF

DIRECTION FINANCIERE

Objet : Fonds de solidarité des communes de la région Ile de France – Rapport d'utilisation pour l'année 2020.

Monsieur le Maire informe :

Conformément à l'article L2531-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution du fonds de solidarité des communes de la région Ile de France, doit présenter au Conseil municipal, un rapport qui présente les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement.

La commune a bénéficié au titre de l'année 2020 d'une dotation d'un montant de 662 478 €.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'utilisation de cette dotation pour l'année 2020 selon le tableau joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé du Maire,

PREND ACTE – 5 conseillers municipaux ne participent pas (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER),

➤ Du rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France pour l'année 2020.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.



Le Maire,

E. ROULOT

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION D'ILE DE FRANCE 2020

Département : YVELINES
Commune de : LIMAY

Montant du F.S.R.I.F perçu : **662 478 €**

(I) Domaine d'intervention santé, social, sportif culturel, éducatif, logement ...)	(II) Localisation (quartier classés DSQ, DSU, autres)	(III) Nature de l'opération		(V) Montant global	(VI) Dont FSRIF	(VII) % (VI) / (V)
		(III) Equipement : construction, travaux, acquisition de matériels ...	(IV) Fonctionnement : subvention à une association, animation			
Développement urbain	Aires de jeux divers quartiers Divers secteurs de la ville	Installation de jeux pour les tous petits		26 750,10	10 000,00	37,38%
		Amélioration de l'environnement		164 916,10	80 000,00	48,51%
Socio-éducatif	Centre de Loisirs CRC Médiathèque Maison d'arts plastiques	Création sanitaire PMR et réfection toiture terrasse , rénovation logement du gardien		111 754,66	55 000,00	49,21%
		Acquisition matériels et instruments		7 797,54	3 000,00	38,47%
		Acquisition mobilier , sécurisation accès		6 867,22	3 000,00	43,69%
		Acquisition matériel Ecole Arts Plastiques		1 302,00	478,00	36,71%
Santé	Salle polyvalente Pauline Kergomard Salle des Réservoirs	Travaux rénovation (étanchéité toiture) travaux salle exposition sécurisation		31 143,24 2 352,00	15 000,00 1 000,00	48,16% 42,52%
		Acquisition		530 101,74	264 000,00	49,80%
Scolaire	Ecole élémentaire Pauline Kergomard Garderies péri-scolaires Diverses écoles Cuisine Centrale	Extension Groupe Socialeire (fin)		230 659,22	115 000,00	49,86%
		Aménagement et acquisition de matériel		4 445,77	2 000,00	44,99%
		Travaux & acquisition matériels		211 450,54	110 000,00	52,02%
				8 653,80	4 000,00	46,22%
				1 338 193,93	662 478,00	

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

Fonds de solidarité des communes de la région Ile de France - Rapport d'utilisation pour l'année 2020

Date de transmission de l'acte : 01/06/2021**Date de réception de l'accusé de réception :** 01/06/2021**Numéro de l'acte :** delib-29-2021 ([voir l'acte associé](#))**Identifiant unique de l'acte :** 078-217803352-20210601-delib-29-2021-DE**Date de décision :** 01/06/2021**Acte transmis par :** Corinne STIGER**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires